

Chère personne étudiante,

Les Services alimentaires du campus de Moncton vous offrent pour l'année universitaire 2024-2025 les plans repas Bleu et Or.

Un plan repas est un choix judicieux. Laissez-nous faire les courses, cuisiner et nettoyer pour que vous ayez plus de temps pour profiter de la vie universitaire tout en vous concentrant sur vos études. Nos plans offrent un accès à des repas préparés avec des aliments frais, variés et de qualité créés par une équipe de cuisiniers. Notre objectif est de répondre à vos besoins alimentaires et nutritionnels grâce à deux plans repas.

Plan Bleu	Plan OR
1600 \$ par session 3200 \$ pour l'année universitaire	3360 \$ par session 6720 \$ pour l'année universitaire
Équivaut à 10 repas par semaine pour 16 semaines (basé sur un prix moyen de 10 \$*)	Équivaut à 21 repas par semaine pour 16 semaines (basé sur un prix moyen de 10 \$*)

\* Ces prix sont des prix moyens par repas. Les plans repas sont à montants dégressifs, si vous n'utilisez pas un montant pour un repas, vous pouvez le reporter sur le suivant.

## Paiement

Le frais du plan repas est payable en totalité au début de chaque session avant que l'activation puisse être faite sur votre compte accessible à partir de votre carte étudiante. Le frais est payable au Resto-Lounge Le 63, par carte de débit (vérifiez votre limite de paiement avec votre institution financière) et/ou par carte crédit.

## Termes et conditions

La valeur du plan repas est créditée sur la carte étudiante et cette dernière peut être utilisée dans l'ensemble des points de vente des Services alimentaires du campus de Moncton, tels que les casse-croûtes et le Resto-Lounge Le 63.

Les plans repas sont valides à partir du 1er septembre au 21 décembre 2024 et/ou à partir du 5 janvier au 26 avril 2025.

Les plans repas fonctionnent sur un équilibre dégressif. La valeur de l'achat est déduite du montant du plan repas et les achats peuvent être effectués jusqu'à ce que le montant total soit utilisé ou jusqu'à la date d'échéance.

Pour les achats de plan repas par session : si à la fin de la session il reste un solde, celui-ci peut être reporté pour la session suivante sous condition que ce soit dans la même année universitaire (automne 2024 à hiver 2025 seulement) mais dans aucun cas un solde ne sera remboursé.

Une fois que vous avez acheté un plan, la bande magnétique au verso de votre carte étudiante fonctionne avec le système informatique des Services alimentaires pour identifier votre plan. Il ne vous reste plus qu'à glisser votre carte !

Vous devez présenter votre carte étudiante valide pour tous les repas et transactions.

Les repas sont à l'usage exclusif du titulaire du plan de repas, à l'exception des repas des invités qui peuvent être partagés.

Votre plan repas n'est pas transférable. Vous ne pouvez pas transférer votre plan repas ou vos dollars de restauration sur la carte d'une autre personne.

Une carte étudiante perdue ou volée doit être signalée immédiatement au Comptoir de services en personne ou en téléphonant le 506.858.3737. Dans tous les cas où la personne assurant le service au comptoir suspecte que quelqu'un utilise une autre carte étudiante que la sienne, elle doit conserver la carte et empêcher son utilisation. La carte étudiante sera transmise au Comptoir de services où elle pourra être récupérée par le titulaire de la carte.

## **Adhésion**

La personne étudiante doit déposer le contrat rempli et signé au Resto-Lounge Le 63 tout en présentant sa carte étudiante valide.

## **Retrait du plan repas**

### **Retrait**

Il est possible d'annuler le plan repas avec raison valable<sup>1</sup>. Le remboursement pourra être effectué sous certaines conditions. Des frais administratifs de 100 \$ seront appliqués.

### **Retrait en raison d'un départ**

Le montant restant du plan repas sera remboursé dans le cas où la personne étudiante abandonne la totalité de ses cours avant le 10 novembre 2024 pour la session d'automne ou avant le 11 mars 2025 pour la session d'hiver. Des frais administratifs de 100 \$ seront appliqués.

Pour plus d'information, rendez-vous au <https://www.umoncton.ca/umcm-servicesalimentaires/>, ou communiquez avec les Services alimentaires à [servalim@umoncton.ca](mailto:servalim@umoncton.ca) ou au 506.863.2117.

---

<sup>1</sup> Raisons valables : Départ de l'Université pour des raisons de santé, de mieux-être, de crise familiale/personnelle, décès, etc.



## CONTRAT DE PLAN REPAS 2024 - 2025

**Prénom et nom :**

**NI : A00**

**Choisis un plan repas de base :**

	Automne	Hiver
<b>Plan BLEU</b> 1 600\$/session	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Plan OR</b> 3360 \$/session	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**En acceptant ce contrat, j'accepte et je m'engage à respecter les termes et conditions. Je comprends qu'aucun solde ne me sera remboursé.**

**Signature :**

**Date :**

*Veillez déposer ce formulaire à une des caisses du Resto-Lounge Le 63 en présentant votre carte étudiante valide avant le 13 septembre 2024 pour la session d'automne ou avant le 24 janvier 2025 pour la session d'hiver.*